

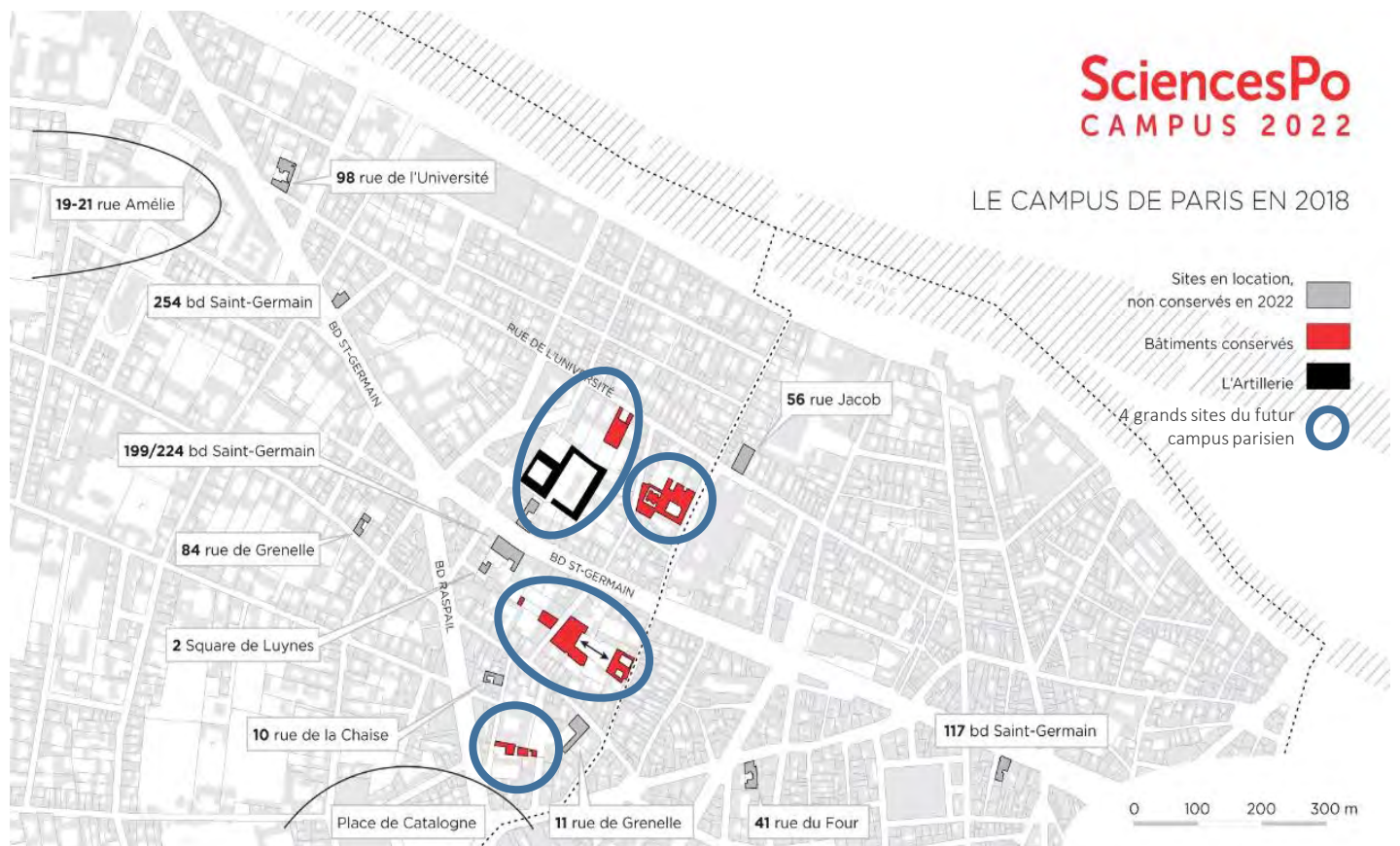
## Éléments résumés de la présentation faite par Sciences Po et Sogelym Dixence lors de la réunion publique du 2 juillet 2018 tenue à l'Hôtel de l'Artillerie (Paris 7<sup>ème</sup>)

Lors de la réunion publique du 2 juillet 2018, Sciences Po a présenté le projet de transformation de l'Artillerie et les usages futurs du site au sein de son futur campus, à horizon 2022.

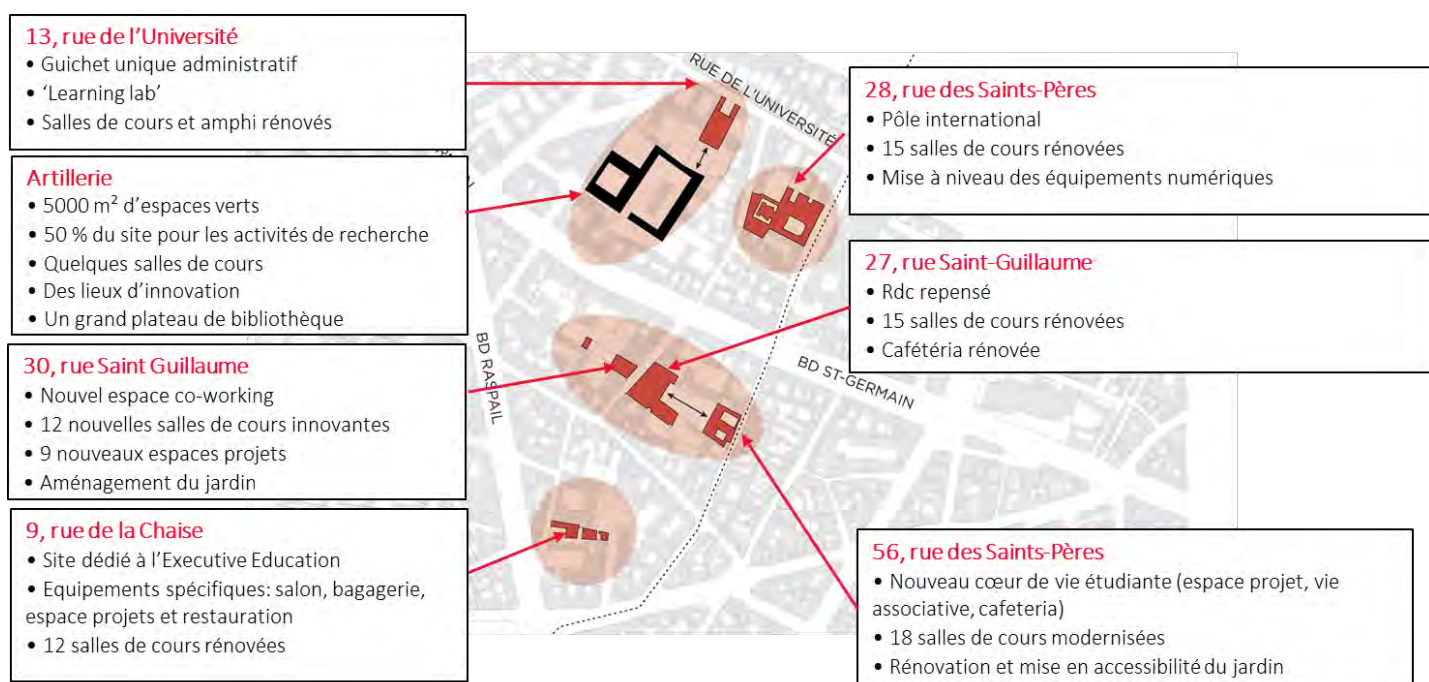
Le projet d'ensemble du campus 2022, dans lequel s'inscrit la transformation de l'Artillerie, est un projet de rationalisation immobilière permettant de libérer 16 locations pour se concentrer sur 4 grands sites regroupant une mixité de fonction (recherche / formation / documentation / administration). Il n'est pas prévu d'augmentation de surfaces sur le campus parisien et les effectifs resteront stables à terme avec 4.600 étudiants. Ces étudiants seront regroupés sur les 4 grands sites suivants :

- l'ensemble du 27 rue Saint-Guillaume, 56 rue des Saints-Pères et le 30 rue Saint-Guillaume qui forment le plus grand ensemble de Sciences Po et continuera à accueillir la plupart des salles de cours (46% des effectifs étudiants totaux soit 2.117 étudiants), les grands amphithéâtres où se déroule la vie événementielle, une bibliothèque, un jardin et des bureaux;
- le site du 9 rue de la Chaise, qui sera dédié à la formation continue (8% des effectifs soit 374 étudiants);
- le site du 28 rue des Saints-Pères, qui formera un pôle international avec 18% des effectifs (soit 819 étudiants);
- le site du 13 rue de l'Université (13U) et de l'Artillerie qui communiqueront et formeront un ensemble de 22.000 m<sup>2</sup>. La partie 13U sera dédiée aux étudiants avec 19% des places de salles de cours (882 étudiants) et un «guichet unique» administratif pour les étudiants de Sciences Po. La partie Artillerie, dédiée quant à elle pour 50 % de ses surfaces à la recherche et pour 1,000 m<sup>2</sup> à un plateau de bibliothèque, disposera de 9% des places de salles de cours (soit 408 étudiants).

Le projet de l'Artillerie se comprend donc dans la perspective de ce campus plus large qui a vocation à être repensé.

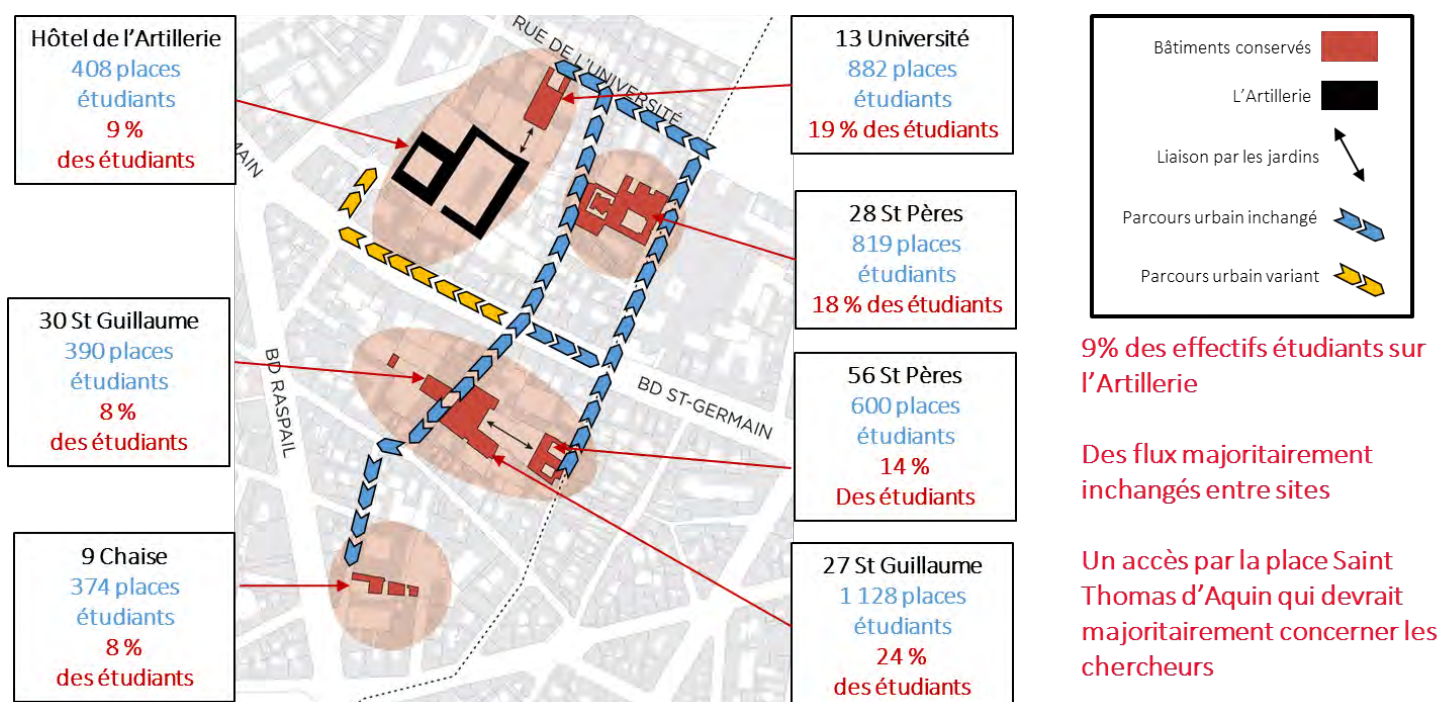


La répartition des activités au sein des différents sites est illustrée ci-dessous.



L'Artillerie sera un lieu calme dans le campus, avec une concentration des activités de recherche (sociologie, sciences politiques, histoire, économie, droit).

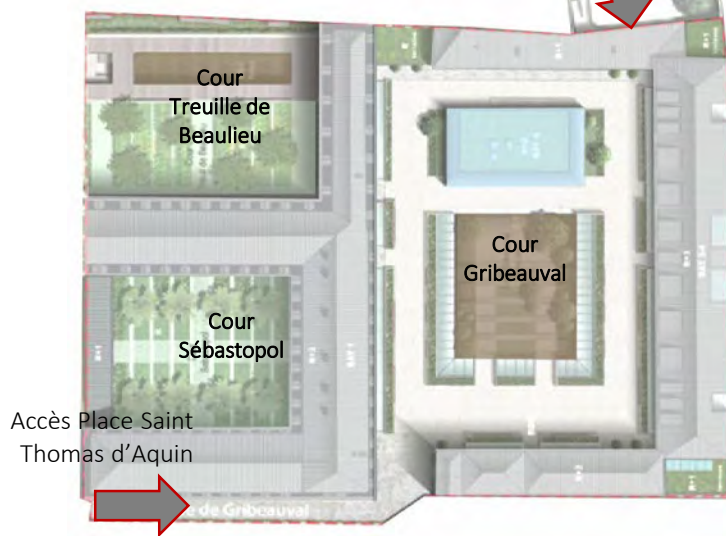
La répartition des activités entre les différents sites n'influencera que très légèrement la cartographie des flux de circulation actuels. Pour l'Artillerie, il est probable que les chercheurs soient les principaux usagers de la place Saint Thomas d'Aquin, car leurs bureaux seront autour du cloître situé à côté de la place, tandis que les étudiants (qui ne seront que 9% du total des effectifs) devraient emprunter comme aujourd'hui le 13 rue de l'Université, les espaces de cours se situant au 13 rue de l'Université et dans la partie contiguë du 13 Rue de l'Université, côté Artillerie.



Le site de l'Artillerie, d'une surface de 22.000m<sup>2</sup>, s'articule autour de 3 grandes cours totalisant plus de 5.000 m<sup>2</sup> d'espaces verts :

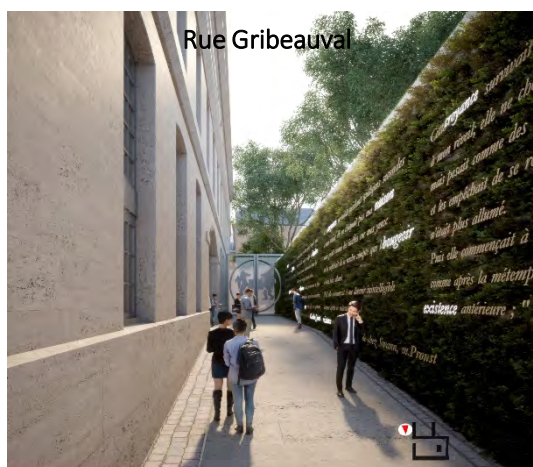
- la cour Sébastopol et son cloître
- la cour Treuille de Beaulieu et son futur rez-de-jardin
- la cour Gribeauval cœur du site de l'Artillerie

Accès depuis le 13U



Plusieurs précisions sont apportées par Sciences Po sur les usages futurs du site de l'Artillerie et notamment aux abords du nouvel accès place Saint Thomas d'Aquin.

Une personne sera en charge de la gestion des flux d'étudiants et de chercheurs sur la place Saint Thomas d'Aquin, comme cela est déjà le cas sur les autres sites de Sciences Po. Un espace vélo en adéquation avec les futurs effectifs est prévu à l'intérieur du site de Sciences Po permettant d'endiguer le stationnement place Saint Thomas d'Aquin. Enfin, Sciences Po veillera, comme c'est le cas sur les autres sites, à une très grande attention aux riverains. Il sera par exemple, permis de fumer à l'intérieur du site dans les jardins, ce qui évitera les nuisances de ce type à l'extérieur.



Afin de mener à bien son projet sur le site de l'Artillerie, Sciences Po a sélectionné une équipe extrêmement compétente composée :

- d'un promoteur expérimenté dans la réalisation de projets complexes – Sogelym Dixence
- d'une maîtrise d'œuvre internationalement reconnue – dont notamment les agences d'architecture Wilmotte & associés et Moreau Kusunoki
- d'une entreprise générale unique - Bouygues

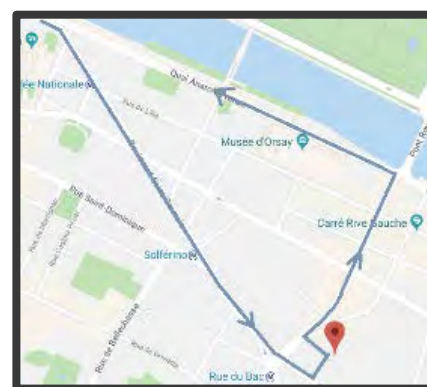
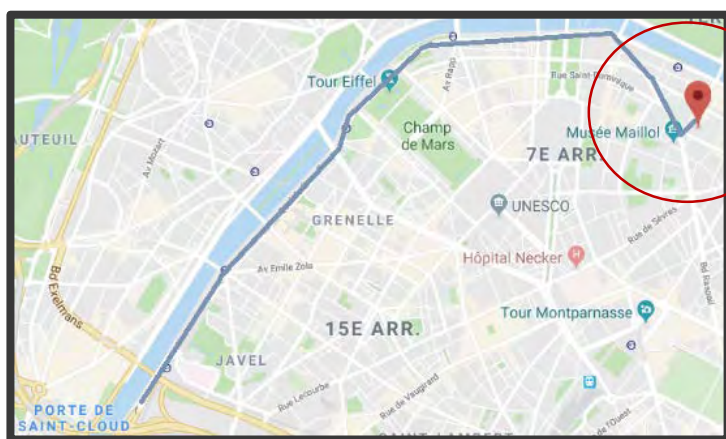
Lors de la réunion publique du 2 juillet, le promoteur Sogelym Dixence a exposé les différents moyens et mesures qui seront mis en place pour le bon déroulement des travaux.

Concernant tout d'abord la gestion et la communication avec les riverains, différents procédés sont mis en œuvre à savoir :

- Le recours à la procédure de référé préventif. Préalablement au démarrage des travaux, ce dernier sera initié en vue d'identifier un expert nommé par le Tribunal de Grande Instance (septembre 2018). Cet expert représentera l'autorité compétente à même de pouvoir décider des obligations de moyens à imposer à l'entreprise dans le cadre de ses travaux. Il représente l'intérêt général appliqué aux riverains directement concernés.
- La désignation d'un interlocuteur privilégié au sein de l'entreprise comme point unique d'entrée pour l'ensemble des demandes émanant des riverains;
- L'installation d'une Maison de Projet au sein du site de l'Artillerie accessible à tous et permettant d'accueillir les riverains le souhaitant.

Concernant le chantier à proprement parler, différentes mesures ont été mises en place pour permettre une relation de bon voisinage :

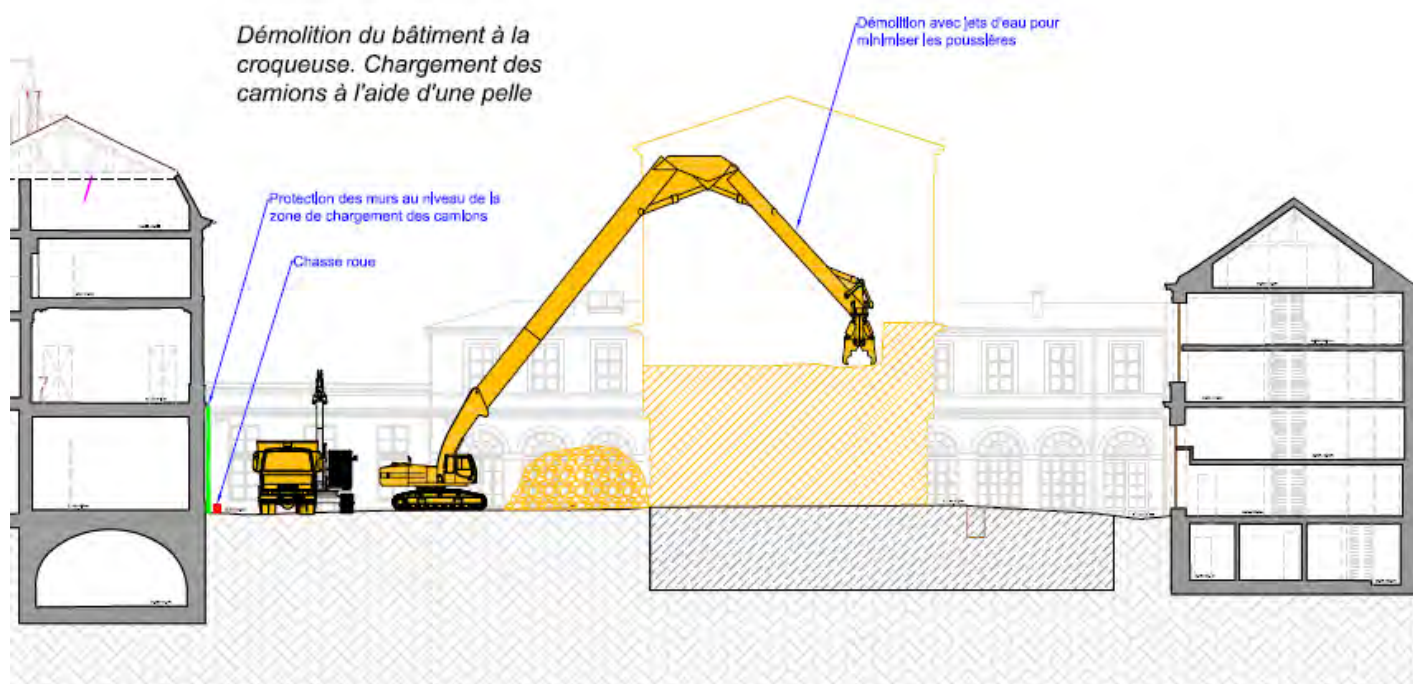
- Pour la logistique de chantier :
  - L'installation d'une plateforme logistique déportée (quais de Javel ou à proximité) qui sera le point de départ des livraisons récurrentes (cf illustration ci-dessous). Cette plateforme déportée, combinée au système de gestion de flux « E-Approv » et à la mise en place d'un homme trafic place Saint Thomas d'Aquin, permettra d'éviter le stationnement intempestif de camions aux abords du site.
  - La base vie de chantier sera par ailleurs positionnée à l'intérieur du site. Il n'y aura aucune installation à l'extérieur du site.
  - Enfin, les différents échanges coordonnés avec la Mairie du 7<sup>ème</sup> arrondissement de Paris ont permis de prendre un certain nombre de dispositions allant dans le sens d'une fluidification des flux camions et d'une bonne tenue des abords (aménagement et suppression temporaire du rond-point place Saint Thomas d'Aquin et déplacement de potelets sur le trottoir de la rue Saint Thomas d'Aquin permettant des manœuvres plus aisées pour les camions, nettoyage complémentaire de la voirie...).



- Pour la prévention des nuisances :

- Une charte de chantier vert à faibles nuisances sera mise en place (faisant entièrement partie de la démarche de certification HQE (Haute Qualité Environnementale) et BREEAM du projet);
- Le chantier et ses abords seront régulièrement entretenus par l'entreprise (voirie, clôtures de chantier, moyens de lavage avant sortie du chantier...);
- Des simulations assistées par ordinateur seront réalisées pour identifier et localiser les sources de nuisances acoustiques particulières et ainsi identifier les moyens à privilégier. Par ailleurs, en limite de chantier côté riverains, un système de surveillance acoustique permettra un contrôle des bruits générés par le chantier. Il permettra d'assurer un suivi de l'évolution du bruit et des vibrations à différents emplacements du site : en cas de dépassements de seuils, des alarmes seront activées.
- Afin de limiter les nuisances visuelles, notamment depuis les cours intérieures (Sébastopol, Treuille de Beaulieu et Gribeauval), l'éclairage de chantier sera programmable et commandé par une horloge de chantier permettant l'extinction de l'éclairage le soir et le week-end;
- Enfin, une attention particulière sera portée sur le choix des engins de chantier. Des pinces de démolition (croqueuses) seront systématiquement privilégiées au lieu de l'utilisation du BRH (Brise Roche Hydraulique – marteau-piqueur) notamment pour la démolition du bâtiment 5 (cf illustration ci-dessous). Le sciage sera également privilégié en fonction des zones.

### Coupe



Fin de la présentation

A l'issue de la présentation, un ensemble de questions a été soulevé et la synthèse des réponses apportées a été retranscrite ci-dessous, par thématique.

### 1. Installations de chantier

En préambule, rappelons qu'il n'y aura pas de base vie sur la voirie (et notamment place Saint Thomas d'Aquin), celle-ci se situera à l'intérieur du site au niveau de la cour Gribeauval. Une plateforme logistique sera installée quai de Javel, elle représentera le point de départ des livraisons récurrentes et les flux vers le chantier seront régulés par un système de prise de rendez-vous.

- La grue sera-t-elle éclairée ? La grue ne sera pas éclairée en dehors des horaires de chantier à l'exception du balisage aérien (imposée par la réglementation) constitué de petites lumières rouges.
- Le site est-il gardé 24h/24 ? Oui, le gardiennage du site a été confié à l'entreprise qui assure un gardiennage 24h/24.
- Confirmez-vous la présence d'un laveur de roues sur le chantier ? Un débourbeur et/ou d'autres moyens de lavage seront bien mis en place à l'intérieur du site de l'Artillerie par l'entreprise qui effectuera une vérification systématique de l'état de propreté des camions avant leur sortie sur la voirie.

### 2. Accès au site

- Comment avez-vous calculé le nombre de camions journaliers et est-ce un calcul en moyenne ? Par extrapolation, 100 jours de chantier à 14 camions/jour représenteraient 25.000 tonnes de déchets ? Ce calcul a été fait au plus juste en tenant compte du volume global d'acheminement et des limitations de flux dû à l'enclavement. Les flux s'entendent en flux d'entrées (acheminement de matériel) et de sorties (sorties de déchets, retour à vide).
- Le haut de la rue du Bac va-t-il devenir à sens unique ? Non, le sens de circulation de la rue du Bac ne sera pas affecté afin de permettre aux camions de se diriger vers la plateforme logistique située sur les quais de Javel.
- La place Saint Thomas d'Aquin ne va-t-elle pas devenir une zone tampon à cause des croisements de camions ? Non, les croisements de camions se réaliseront principalement à l'intérieur du site et un système de gestion de flux sera mis en place par l'entreprise avec notamment la présence d'un « homme trafic » qui sera chargé d'assurer la gestion et la régularisation des flux camions.
- Les personnes du 226, boulevard Saint-Germain (et plus généralement les riverains du site) auront-ils la possibilité de ressortir Saint Thomas d'Aquin lors de leur circulation quotidienne ? Oui, l'objectif principal de la régulation du trafic (système de rendez-vous depuis la plateforme logistique de Javel) et de la mise en place d'un homme trafic est de garantir une circulation quotidienne pour les riverains comme pour les services municipaux.
- Comment la trentaine d'ingénieurs se rendra sur site et combien de personnes attendez-vous sur le chantier ? Les compagnons et ingénieurs se rendront majoritairement sur site en métro et le pic de population attendu est d'environ 150 personnes (30 ingénieurs et 120 compagnons).

### 3. Aménagement de la voirie

- Y a-t-il un projet d'aménagement des trottoirs rue Saint-Guillaume ? La Mairie vise un aménagement minimal pour rendre plus aisé le passage sur les trottoirs.
- Pouvez-vous nous garantir qu'aucune partie de chaussée ne sera dédiée à des espaces piétonniers ? Il n'y a pas à ce stade de projet de piétonisation mais un projet d'amélioration des trottoirs permettant de dégager la chaussée des piétons ne pouvant circuler sur les trottoirs actuels.

### 4. Fonctionnement du chantier (horaires, planning, travaux)

- Quels seront les horaires de chantiers ? Les compagnons commencent à arriver de manière éparse sur le site à partir de 7h, ce qui correspond à l'ouverture du chantier, pour une mise en route progressive de l'activité (changement dans les vestiaires de la base vie, réunion de briefing...). Les travaux majeurs sont généralement réalisés entre 8h et 17h. Ils peuvent se poursuivre exceptionnellement au-delà mais dans une moindre mesure et jusqu'à 19h maximum.

- Y a-t-il une heure de paix quotidienne ? Un ralentissement des cadences est généralement constaté à l'heure du déjeuner.
- Allez-vous travailler le weekend ? Le dimanche non mais possiblement le samedi en fonction des phases de chantier et sur des horaires réduits par rapport à la semaine.
- Quand démarre le chantier (quel mois est représenté par M1 ?) ? Le chantier devrait démarrer en septembre 2018 (mois M1) s'agissant des premiers travaux de curage, désamiantage et déplombage au sein du site de l'Artillerie.
- Combien de temps va durer la démolition et trieZ-vous les matériaux sur place ? La démolition du bâtiment 5 situé au centre de la cour de Gribeauval au cœur du site de l'Artillerie va durer environ 2 mois. Les matériaux seront triés sur place car une charte environnementale est mise en place sur le chantier dans le cadre des certifications environnementales visées par le projet.
- Y a-t-il de l'amiante sur le chantier ? Oui, suite aux repérages préalables effectués, il y a des traces d'amiante – principalement dans la colle sous les moquettes à l'intérieur des bâtiments existants. Le désamiantage se fera donc en intérieur avec les souffleries du confinement dirigées vers l'intérieur des bâtiments concernés afin d'éviter tout type de nuisance (par exemple : nuisances sonores).

## 5. Nuisances du chantier

- Y aura-t-il une utilisation de bips de recul sur le chantier ? Oui car c'est une obligation réglementaire.
- Y aura-t-il des nuisances olfactives ? A priori non car il n'y a pas de brûlage sur place.
- Comment sont gérées les nuisances vis-à-vis de l'église voisine ? Une prise d'attache auprès du diocèse a été faite afin d'être en phase lors des offices quotidiens, des enterrements et des mariages. Des opérations moins bruyantes pourront avoir lieu en concertation avec le diocèse en fonction des contraintes de la paroisse.
- Y a-t-il une charte spécifique pour le chantier ? Oui car le projet vise une certification HQE (Haute Qualité Environnementale) qui implique la mise en place d'une charte spécifique pour le chantier qui encadre précisément les différentes nuisances pouvant être générées.
- Une étude a-t-elle été faite en amont sur le milieu sonore du site ? A ce stade non mais des moyens seront mis en place par l'entreprise dans le cadre de la bonne gestion de chantier tels que présentés permettant d'enregistrer ainsi que d'analyser les niveaux sonores afin de prendre le cas échéant les mesures adéquates en phase chantier.

## 6. Référé préventif

En préambule, une procédure de référé préventif a été engagée par Sogelym Ingénierie et une première convocation a été reçue pour le 03 juillet. Lors de cette assignation, il sera jugé ou non de la nécessité d'un référé préventif. La réponse devrait être affirmative étant donné la localisation du site. La nomination de l'expert auprès du tribunal de grande instance devrait intervenir en septembre.

- A la relecture du référé préventif, il n'est aucunement explicité de façon quantitative le cas des nuisances acoustiques, il n'y a qu'un engagement qualitatif. Comment cela se traduira-t-il dans les faits et comment sera défini le niveau quantitatif ? L'expert, à sa désignation, requerra probablement les compétences d'un sapisiteur acousticien qui définira les seuils sonores à ne pas dépasser.
- Y aura-t-il une expertise des bâtiments environnants ? Oui, dans la continuité de la procédure de référé préventif, à la suite de la désignation de l'expert.

## 7. Financement de l'opération

- Comment est financée l'opération et qui la finance ? L'ensemble de l'opération est financé par Sciences Po à hauteur de 200 millions d'euros à l'aide de fonds propres, d'un emprunt (qui est remboursé grâce à l'économie des locations rendues) et de dons (à hauteur de 20M€ - sachant que 12 M€ ont déjà été levés).

## 8. Autorisations administratives

• Où et quand peut-on obtenir le dossier de PC ? Le dossier de permis de construire sera consultable à la Préfecture dès la délivrance de l'arrêté du permis de construire (vraisemblablement en septembre). Le permis de démolir a quant à lui été obtenu et il est actuellement affiché place Saint Thomas d'Aquin.

## 9. Exploitation future

• Comment allez-vous climatiser les locaux en sous-sol (notamment la bibliothèque) et y aura-t-il des bruits occasionnés ? Le projet prévoit la mise en place d'un rafraîchissement partiel dans l'émergence et la bibliothèque (comme dans la plupart des immeubles tertiaires). Il n'y aura aucune machine de production sur place car le site sera raccordé au CPCU (Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain) et à CLIMESPACE et ne nécessitera que l'installation d'éléments de traitements d'air ne devant pas occasionner de nuisances sonores particulières.

• Au 30, rue Saint-Guillaume, une grosse machinerie en toiture crée des nuisances, est-il prévu quelque chose sur ce point ? Ce point ne concerne pas le projet de réhabilitation du site de l'Artillerie. S'agissant du site existant de Sciences Po, il n'y a rien de prévu à ce stade.

---

Fin des questions/réponses